



Une procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon est engagée dans le cimetière communal de Saint-Pantaléon-de-Larche

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure peut être consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en Mairie, à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune.

Conformément à la réglementation, par application des articles L 222-13 et suivants du CGCT, il sera procédé, dans le cimetière, à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et à l'établissement du 1^{er} procès-verbal de constat.

La visite sur place aura lieu le mardi 30 novembre 2021 à 14h au cimetière.

Les ayants droit, successeurs des concessionnaires, souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant, ainsi que les personnes chargées de l'entretien de la concession, sont invités à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible, ou à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.